

Observation n°10 du 11/06/2024 :

Après avoir pris connaissance des éléments constitutifs du dossier du projet photovoltaïque d'Aigremont plusieurs points me paraissent remettre en cause son intérêt.

- La surface couverte par les panneaux représente 50% de la surface totale, alors que le maximum autorisé est de 40% et que la chambre d'agriculture recommande de ne pas dépasser 25%
- Une partie non négligeable (15%) des terres prévues pour ce projet sont classées en catégorie 3 alors que seules les terres de catégorie 4 ne peuvent recevoir ce genre de projet. Par ailleurs je souhaiterais savoir sur quelle base ces terres ont été classées en catégorie 4 alors qu'elles ont toujours été exploitées et que leur rendement ne semblait pas être inférieur à d'autres surfaces.
- Une partie de ces terres est également cultivée en BIO, comment peut-on imaginer transformer des terres BIO en panneaux photovoltaïques ?
- Le taux de couverture au sol rendra quasi impossible l'exploitation agricole de moutons qui d'ailleurs n'est même pas assurée dans le projet qui reste très vague sur ce sujet pourtant important. Sans parler de la faune sauvage qui va pâtir gravement de l'installation d'un tel parc photovoltaïque.
- La hauteur des panneaux atteindra 3,5 m et il n'est pas prévu de haie autour du parc photovoltaïque ce qui le rendra visible de très loin et à proximité immédiate du village ce qui défigurera complètement les environs et l'entrée du village.
- L'emplacement même du parc pose question. Il serait installé au croisement des départementales D944 et D956, de chaque côté de la départementale D956 masquant ainsi ce carrefour qui est déjà particulièrement accidentogène. Ceci ne fera qu'aggraver la situation et engendrer de nouveaux accidents.
- Par ailleurs d'un point de vue technique, le point de collecte de l'électricité, à Joux la Ville, est saturé et ne peut pas accueillir la production d'énergie de ce nouveau projet. Il devrait se raccorder à un autre point qui n'est pas encore construit à Etivey, c'est ubuesque.

Pour toutes ces raisons, je souhaite que ce projet soit réalisé ailleurs et si ce n'est pas possible, qu'il ne se fasse pas.

Bien à vous
Sylvain Lebrun

Observation n°11 du 11/06/2024 :

Bonjour,

Je suis pour l'installation de panneaux solaires photovoltaïques sur la commune d'Aigremont (89800) qui sont une source d'énergie renouvelable et écologique.

Cordialement,

Mme Laventureux